

COMPTE-RENDU
du CONSEIL MUNICIPAL
Mardi 21 septembre 2021 à 19h30
à la salle du conseil municipal

=====

Président : Christian PASSAQUET

Présents : Mmes et Mrs AMOUROUX C., BLACHE M., BORGET J-P., BUIRET C., GOYON N., GUILLEMOT C., JOLY A., LE SANT K., LIGNON P., PASSAQUET C., PORRIN M.

Absents excusé : néant

Secrétaire de séance : M. JOLY A.

Date de convocation : Mardi 17 septembre 2021

Le Conseil Municipal, réuni en séance selon les directives en vigueur, à la salle du conseil municipal, le mardi 21 septembre 2021, approuve par signature le compte-rendu de la dernière séance et délibère sur les points suivants :

1 – Vote à huis clos la séance du conseil municipal

Suppression de ce point à l'ordre du jour, qui n'a plus lieu d'être hors confinement.

2 – Convention école Villereversure

La convention de participation aux dépenses de fonctionnement de l'école de Villereversure établie pour 6 ans est arrivée à son terme. Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le projet de convention réactualisée. Il précise que des avenants peuvent arriver en cours d'année pour des situations exceptionnelles : covid, amélioration technologique... Il précise également que les frais de cantine ne sont pas inclus.

Le Conseil entérine le projet de convention et donne tout pouvoir au Maire pour la signature de celle-ci.

3 – Convention école Jasseron

Monsieur le Maire précise que cette convention a été créée entre les deux communes afin de ne pas accepter d'enfants au sein de l'école de Jasseron. La signature de cette convention n'a pas d'effet rétroactif, les enfants déjà à l'école de Jasseron resteront la durée de leur scolarité. Le conseil accepte le projet de convention.

4 – Approbation de la répartition déroqatoire du FPIC

Le principe du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales 2021 est de redistribuer les richesses entre les collectivités en prélevant une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. Ce point à l'ordre du jour n'est pas soumis à délibération mais juste à titre informatif.

5 – Approbation de la convention « corps en mouvement »

Chaque année, il y a lieu de revoir la convention qui réunit la commune et l'association « corps en mouvement » pour l'utilisation de la salle polyvalente pour des cours de gym et de danse. Cette dernière débute le 1^{er} septembre 2021 pour se terminer au 30 juin 2022. Après lecture, cette convention présentée par l'adjointe au Maire, Katy LE SANT, a été approuvée à l'unanimité.

6 – Convention avec Enedis pour branchement chez un particulier

Un projet de convention avec Enedis demande à la commune un financement pour la construction d'une maison d'habitation en cours concernant un raccordement à l'électricité sur un branchement existant. Au vu des antériorités concernant d'autres demandes similaires, et également le fait qu'il n'a pas été inscrit de crédit au budget, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas prendre part au financement de ce raccordement.

7 – Repas des aînés

L'année précédente, le repas des aînés avait été annulé cause Covid et remplacé par un bon d'achat à la Panouille. Cette année, pour le 28 novembre, le conseil a décidé de faire un repas avec un animateur. Des devis seront demandés. Nicolas GOYON s'occupe de trouver un animateur.

8 – Délégations du Maire

- Signature du devis Chalamel de 672 euros TTC pour les travaux de la chaudière
- Arrêté municipal décision de fermeture de l'annexe de la chapelle des Conches suite à incendie
- Achat divers petits équipements pour agent technique
- Paiement des honoraires d'avocat pour l'affaire de la carrière de Drom
- Achat de panneaux et clôture pour la bâche incendie aux Chevrettes

- Changement des tuiles à la chapelle des Conches

9 – Compte-rendu des commissions

- Commission sur les déchets et l'environnement : le tri sélectif sera plus pointu et plus diversifié. Les consignes de tri changeront. Une collecte des déchets recyclables sera plus régulière dès début 2022.
- Inter-CCAS : Maintien de la journée thématique pour les seniors à Cize.
- Réunion sur la CLECT : Une délibération sera proposée au prochain conseil pour approbation de notre allocation.

10 – Informations diverses

- Le rapport de visite de la SATESE conclue un poste de relevage en bon état et des pompes qui fonctionnent normalement.
- Le SDIS01 informe, par son rapport d'activités 2020, qu'il y a eu 9 secours à personnes et 1 opérations diverses sur la commune de Ramasse (2019 : 11 et 2018 : 5)
- Suppression de la taxe d'utilisation de la voirie communale pour la pizzeria ambulante qui vient les jeudis soir.
- Prolongation de l'affouage jusqu'à la fin du mois de septembre. 2 personnes inscrites à ce jour.
- Chemins de randonnées : création d'un petit groupe pour entretenir les chemins de Ramasse, ce qui implique une réunion pour mettre en place un recensement des chemins, une date à prévoir et une affiche à créer pour la communication.
- Travaux voirie route du Carron : le travail est de belle qualité. De l'herbe sera planté sur les accotements.
- Point travaux chaudière : Des travaux avec des artisans du coin avec un bâtiment idéalement situé. Le remplissage sera fait prochainement d'environ 5 tonnes de pellets. Les portes coupe-feu sont installées.
- Achat d'équipement pour fabrication de galettes. Installé au sous-sol de la salle polyvalente, cette installation demeurera pérenne pour la fabrication des galettes.
- L'archivage des documents communaux par le centre de gestion de l'Ain, a commencé.
- La Direction Générale des Finances Publiques a émis un rapport sur la qualité des comptes publics de la commune de Ramasse pour l'année 2020. La conclusion est : les résultats de votre collectivité sont excellents. Il convient de les maintenir à ce niveau pour l'avenir.
- Philippe Dosne, président de l'association Notre-Dame des Conches a présenté pour information un système de vidéo-surveillance éventuel pour le site des Conches.

11 – Questions diverses

- L'ambrosie est inexistante sur la commune
- Problème récurrent d'abolement des chiens, même la nuit. Etablir des courriers personnalisés à chaque constatation.
- La divagation des vaches est un problème tout aussi récurrent et parfois dangereux quand il s'agit de la route de Drom. Un courrier personnalisé avec une procédure adéquate doit impérativement être mise en place.
- Les panneaux de rappel des règles élémentaires de propreté pour le site des Conches seront créés par une commission
- Une poubelle devant chez Mme Schneider, chemin de Chez Gagnon devrait être enlevée.
- Un administré se propose de nettoyer par ses propres moyens la tombe de M. Philibert DEROGNAT, bienfaiteur de la commune de Ramasse.
- Location de la salle polyvalente : la personne qui loue est seule compétente pour contrôler les pass sanitaires.
- Le 1^{er} octobre, à Simandre aura lieu une réunion pour la voie des Colporteurs. Ramasse se propose de les accueillir lors de leur passage.
- Le panneau d'information du village du bas est à changer.
- Une commission finance sera organisée avant la fin de l'année.

La séance est levée à 22h30

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au 7 décembre 2021

Le Maire,

